

## ABONNEMENT.

| SAUMUR :             |        |
|----------------------|--------|
| Un an . . . . .      | 30 fr. |
| Six mois . . . . .   | 16     |
| Trois mois . . . . . | 8      |
| Poste :              |        |
| Un an . . . . .      | 35 fr. |
| Six mois . . . . .   | 18     |
| Trois mois . . . . . | 10     |

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez DONGRELL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
chez MM. HAYAS-LAFFITTE et Cie,  
Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Mars 1880.

## L'ARMÉE ALLEMANDE.

Le Parlement allemand vient d'adopter la proposition de M. de Bennigsen relative au renvoi de la loi militaire à une commission de vingt et un membres.

Il y aura donc un retard dans la discussion, et si M. de Bismark intervient, ce ne sera qu'après le travail de la commission parlementaire et les changements que celle-ci aura introduits dans le projet de loi.

Dans la première discussion, le général Kamecke, ministre de la guerre, et le maréchal de Moltke, généralissime des armées allemandes, ont appuyé leur demande d'augmentation des forces militaires, en protestant de leur désir de la paix. Il fallait s'y attendre.

D'après eux, l'Allemagne, par cette mesure, ne fait que se défendre, c'est-à-dire rétablir l'équilibre militaire entre elle et ses voisins. « Une nécessité de fer contraint la nation allemande à s'imposer de nouveaux sacrifices », a dit le major général.

Cette « nécessité de fer », nous la connaissons depuis longtemps, c'est la volonté impérieuse du prince de Bismark. Quant aux arguments qu'a développés le maréchal de Moltke pour la démontrer, ils peuvent être acceptés par le Reichstag, mais en Europe ils feront sourire. Ainsi nous apprenons par son discours que la France a une force militaire colossale ; que nous pouvons mettre en ligne, dès les premiers jours, une armée de 600,000 hommes, sans compter les autres qui viendraient après ; que chez nous enfin la durée du service militaire est de vingt ans, tandis qu'en Allemagne elle n'est que de douze. Nous ne nous supposons pas une telle puissance ! M. de Moltke a compté notre armée territoriale sur le papier, et il s'est un peu abusé sur nos ressources militaires. Il sait du reste mieux que personne

ce que valent des contingents levés à la hâte et non exercés au métier des armes, puisqu'il s'est opposé chez lui à une réduction du service, et puisque nous trouvons un autre passage de son discours qui réfute ses premières allégations.

« Les réservistes de remplacement, a-t-il dit, ne sont pas des soldats complètement exercés ; ils peuvent être solidement encadrés, mais ils ne peuvent jamais devenir le noyau des cadres. L'éducation et la consolidation des qualités morales du soldat ne peuvent pas être obtenues en si peu de temps. Nos voisins d'Occident n'ont pas pu se résoudre à réduire la durée du service ; ils considèrent trois ans comme insuffisants ; d'ailleurs, ils n'auraient pas pu choisir un moment plus inopportun pour une semblable réduction. »

Ces paroles sont d'un chef expérimenté ; mais ne répondent-elles pas d'avance à la numération exagérée de nos forces militaires, et à cette fantasmagorie de chiffres que M. de Moltke a d'abord présentés au Parlement allemand ? Toutefois, au point de vue technique, nous les recommandons au ministre de la guerre et à messieurs les députés qui rêvent de tout changer dans l'armée.

Le major-général dit ailleurs que l'Allemagne n'a jamais été une puissance agressive. Il y a là une équivoque. Cette affirmation est vraie, si l'on parle de l'ancienne Confédération germanique, organisée en effet comme force défensive. Mais les temps sont changés. Il ne faut pas oublier que l'Allemagne aujourd'hui est sous la domination de la Prusse ; et nous avons vu, en 1866, que la Prusse était admirablement organisée pour l'offensive. En 1870, quand le gouvernement napoléonien a eu l'insigne folie de déclarer la guerre, nous avons vu encore que la Prusse était admirablement préparée à toute action militaire.

Cela est bon à dire au Reichstag ; mais l'Europe n'accueille, en somme, qu'avec le sourire de l'incrédulité tous les dangers imaginaires que M. de Moltke veut voir du côté de la France et du côté de la Russie ; —

d'autant que le maréchal, faisant allusion à l'entente austro-allemande en cas de guerre, a laissé échapper cet aveu : « Nous ne serions peut-être pas tout seuls ! »

Mais enfin nous préférons relever une autre phrase qui nous semble plus vraie et qui nous donne à espérer le maintien de la paix. M. de Moltke a reconnu que l'Allemagne augmentait son armée, « bien qu'on n'y soit pas poussé précisément par des raisons d'un caractère aigu ».

M. de Moltke a donc voulu inquiéter un peu le Reichstag par l'exagération des forces des nations voisines afin d'en obtenir un vote presque unanime ; mais aucun motif sérieux ne doit faire craindre pour le moment que la paix européenne soit troublée.

## Chronique générale.

Hier matin, à neuf heures, les ministres se sont réunis en conseil de cabinet, sous la présidence de M. de Freycinet, au palais du ministère des affaires étrangères.

Ils se sont occupés de la loi sur l'enseignement supérieur, et spécialement de l'article 7 dont la discussion commence au ce moment au Sénat.

M. de Freycinet hésite à engager le cabinet sur un vote dont l'issue est très-douteuse ; il se réserve donc de prendre la parole dans le courant du débat s'il prévoit que son intervention soit de nature à entraîner quelques sénateurs hésitants du côté du ministre de l'instruction publique.

Il paraît à peu près certain que si, à la veille du vote, le gouvernement ne conservait aucune illusion sur le sort de l'article 7, le président du conseil monterait à la tribune et s'efforcerait de ramener la majorité en abandonnant la rédaction de l'article tel que le contient le projet Ferry, et en remplaçant les mots *congrégations non autorisées* par les mots *congrégation des Jésuites*. Le ministre tient ce projet très-secret et espère par surprise faire voter l'article 7, ainsi modifié.

Avant l'ouverture du Sénat, des sénateurs de gauche se montrent fort inquiets du résultat du vote sur l'article 7.

On prête à la gauche le projet de faire traîner la discussion jusqu'à la semaine prochaine pour obtenir la voix de M. Albert Grévy ; d'autre part, on dit que la discussion serait close samedi soir au plus tard.

Le discours de M. Béranger, dissident du centre gauche, contre l'article 7, a été accueilli par de nombreuses protestations de la part des sénateurs de la gauche rivés à M. J. Ferry ; il a, d'autre part, recueilli les vifs applaudissements de la droite et d'une partie notable du centre gauche.

M. Foucher de Careil, qui a essayé de répondre, s'est vu de nouveau rappeler ses flagrantes palinodies. Le châtement était mérité ; il a été complet.

M. Buffet prend la parole comme membre de la commission.

Son discours, que la gauche écoute avec mauvaise humeur, est très-applaudi.

A propos des élections conservatrices qui ont eu lieu dimanche à Ruffec et à Paris, un journal fait ces justes réflexions :

« On commence à en avoir assez de la République et des républicains, de leurs extravagances, de leur ambition effrénée. On ne veut plus de ce despotisme odieux qui se pare de tous les nobles attributs de la liberté. On ne veut plus de ce jacobinisme à outrance qui permet aux délateurs de se ruer sur les fonctions publiques et de recevoir le prix de leurs dénonciations en émergeant au budget. On en est arrivé à ce point que les véritables libéraux sont aujourd'hui ceux qu'on appelle naguère les conservateurs, les réactionnaires, et ce sont les républicains qui sont les véritables tyrans. »

La France ne pouvait tolérer plus longtemps une semblable situation. Elle se réveille. Ces premières élections qui nous arrivent avec le renouveau, il faut les saluer en même temps que le soleil, parce qu'elles sont l'expression d'un retour de l'opinion vers la justice et la vérité.

## FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

## LE DOCTEUR

## JACQUES HERVEY

(Suite.)

Tous les chefs-lieux de canton de l'arrondissement d'Auxerre possédaient plutôt deux médecins qu'un. Cependant on lui signala la commune de Château-Bernard (1), située entre Vermanton et Coulange-la-Vineuse, sur les bords de l'Yonne, comme à peu près privée de médecin, par la raison qu'il n'existait là qu'un officier de santé dont l'ignorance était proverbiale. Sans s'inquiéter de la lutte que lui préparait cette rivalité, et comme il lui importait peu de vivre là ou ailleurs, pourvu qu'il y pût vivre, il chargea le notaire auquel il avait été recommandé d'écrire à son collègue de Vermanton de louer pour lui, à Château-Bernard, une maison habitable et de lui trouver une domestique.

Ce notaire, homme très-obligé, s'empressa de déférer au désir de son nouveau client, et au mo-

(1) Il est inutile de chercher dans l'arrondissement d'Auxerre la commune de Château-Bernard. On comprendra, en lisant cet ouvrage, le motif qui a déterminé l'auteur à placer sa scène dans un lieu qui n'existe pas.

ment où nous présentons le docteur Jacques Hervey au lecteur, le médecin allait prendre possession de la maison où l'attendait, toute fière de sa nouvelle condition, une bonne grosse servante choisie par le notaire.

La voiture publique d'Avallon roulait donc, ainsi que nous l'avons dit, avec une lenteur qui rappelait la marche de deux bœufs accouplés sous le joug. Il était dix heures du matin, les chevaux étaient arrivés au sommet du coteau qui laisse apercevoir le bourg de Vermanton, avec son clocher, que couronnait encore, à cette époque, le coq gaulois, emblème de la monarchie déchue, la toiture des maisons, en briques jaunes et en chaume, s'allumant sous les rayons du soleil de tons incandescents qui ressemblaient à des incendies isolés ; puis, tout au bas, dans la vallée, courant impétueusement entre deux rangées de peupliers ou coulant silencieusement le long des prairies aux bords parsemés d'osiers, de haume fleuri et de myosotis, l'Yonne aux contours capricieux, reluisante comme un miroir.

Dans la voiture, immobile sur le plateau, des roulements sonores se faisaient entendre ; les chevaux, haletants, s'étaient arrêtés.

Tout à coup, le cri guttural sortit machinalement des lèvres du conducteur, et les deux bêtes reprirent, le plus doucement possible, leur marche de tortue ; mais la descente était difficile et le conduc-

teur n'ayant pas serré la mécanique, le tablier de la voiture vint battre la croupe des deux chevaux et leur imprima une allure inusitée : véhicule, chevaux et gens roulèrent pêle-mêle dans un fossé. Le conducteur tomba à droite, l'homme au pantalon vert tomba à gauche en poussant le : « Oh ! malheur ! » expression favorite du paysan bourguignon, et qu'arrachait, non la chute qu'il venait de faire, mais la perte de sa pipe, qui s'était brisée dans l'accident.

Quant aux voyageurs de l'intérieur, le curé et le percepteur des contributions, ils se réveillèrent en sursaut, fort surpris de se trouver mollement étendus dans un fossé.

Le docteur Jacques Hervey était déjà sur pied et hors de la caisse de la voiture.

Bientôt tout le monde fut debout, et l'on reconnut que personne n'était blessé ; seulement l'équipage était dans un si piteux état que le conducteur dut renoncer à aller plus loin. Tous les voyageurs, sauf l'homme au pantalon vert, s'arrêtaient à Vermanton ; ils firent le trajet à pied. Le paysan marchait seul, derrière le groupe principal. A l'entrée du bourg, il s'arrêta et suivit du regard la direction que prenait le médecin ; après l'avoir vu entrer dans la maison du notaire, il prit à travers champs, et se dirigea d'un pas accéléré vers Château-Bernard, qui se trouvait à six kilomètres sur la droite de Vermanton.

II

Quand il est question d'un notaire, on s'imagine toujours voir surgir un homme de cinquante ans, chauve et porteur de besicles, et, à coup sûr, on se trompe au moins cinquante fois sur cent, car le notariat ne vieillit pas un homme plus promptement qu'une autre profession.

Je sais que certaines personnes affirment qu'un notaire ne saurait jamais être jeune, c'est-à-dire avoir de la gaieté, de l'enthousiasme, aimer à boire frais en bonne compagnie et professer pour les arts la moindre considération ; mais celles-là sont dans l'erreur, elles ne connaissent du notariat que quelques gratte-papier que la poussière des parchemins et l'odeur nauséabonde du papier timbré rendent jaunes comme des coings, ou bien encore les tabellions à perruques d'opéra-comique chargés de préparer, par leur soudaine apparition, le grand finale du premier acte.

Jacques Hervey, sans partager cette prévention ridicule, attachait cependant à l'idée d'un homme de loi un caractère de sévérité, de gravité et de pédanterie qui était la conséquence des traditions que l'on professe généralement dans l'armée à l'égard de ceux qui, de près ou de loin, sont les interprètes ou les représentants de la loi. Le notaire avec lequel il avait été en relation à Auxerre n'était pas de nature à modifier

» Le printemps ramène avec lui l'espérance. Salut, printemps!  
» Mais ne nous donne pas seulement l'oubli des mauvais jours, fais en sorte que la moisson prochaine soit brillante et complète!

Il paraît que M. de Fourtou a été prévenu que si sa candidature sénatoriale dans la Dordogne réussissait, son invalidation serait certaine.

Les républicains de la Chambre haute auraient pris à ce sujet des engagements réciproques à cause du vote de félicitation qui a frappé l'ancien ministre du 16 mai.

Nous avons, par le *Courrier de la Champagne*, de nouveaux détails sur l'arrestation de Nogent. L'individu arrêté a produit des papiers établissant qu'il est d'origine allemande et naturalisé anglais. Il n'a pu donner aucun motif plausible de sa présence à Nogent. Un fait nouveau s'est produit. On a reçu avis, à l'hôtel de la Maison-Rouge, dans lequel cet étranger était descendu, qu'une caisse à lui destinée allait arriver d'Espagne, — caisse recommandée pour plusieurs centaines de mille francs.

La valise du mystérieux voyageur était vide. Ses bagages avaient été expédiés en avant.

#### MANIFESTATIONS POUR HARTMANN.

Le *Mot d'Ordre* annonce qu'une pétition se signe dans ses bureaux, pour protester contre l'extradition du russe Hartmann.

Lundi, Marseille avait sa petite manifestation; mardi, c'est Lyon qui a suivi le branle donné. Voici la dépêche que publie le *Mot d'Ordre*:

« Lyon, 2 mars, 8 h. du soir.

» La population lyonnaise est justement émue de la détention d'Hartmann. Les républicains radicaux ont organisé un mouvement important pour la mise en liberté d'Hartmann. Des pétitions sont déposées dans tous les arrondissements, elles se couvrent de nombreuses signatures. »

Nous croyons peu que les populations soient « justement émuës » du sort d'Hartmann qui ne les préoccupe guère. Tout ce bruit est factice; toutes ces protestations n'émanent que d'une minorité turbulente; et comme nous l'avons dit, cette affaire, qui au fond est fort simple, a été grossie à plaisir par la passion politique et par l'idée malencontreuse de contrarier la décision du gouvernement.

Le *Paris-Journal* a reçu de son correspondant de Berlin la dépêche suivante:

« Le gouvernement allemand a été informé par une dépêche de Saint-Petersbourg que les deux gouvernements de France et de Russie s'étaient mis d'accord au sujet de Hartmann. »

La même feuille pense que l'accord ne

s'est point fait sur l'extradition d'Hartmann pour lequel le crime de droit commun « ne serait pas suffisamment établi », mais sur un traité d'extradition qui serait immédiatement conclu entre les deux puissances.

Le *Mot d'Ordre* publie une proclamation du comité exécutif révolutionnaire russe au peuple français, demandant de ne pas livrer Hartmann.

Un haut fonctionnaire russe de la justice est arrivé à Paris. Il a remis au comte Orloff le complément des documents relatifs à l'affaire Hartmann. Ces documents seront communiqués au gouvernement français.

On nous assure que M. Gambetta, en présence de plusieurs députés, s'est prononcé très-vivement pour l'extradition du Russe Hartmann. (*Tablettes d'un Spectateur.*)

Le nouvel agent diplomatique de la Prusse à Paris ne serait ni le prince de Reuss, ni M. de Radowitz, ni même le colonel de Waldersée.

Dans les cercles politiques bien informés, on assure que M. de Bismark aurait déjà arrêté son choix sur le comte Stolberg.

L'insuffisance de M. Calmon, comme vice-président au Sénat, est telle que plusieurs sénateurs du centre gauche, ses amis particuliers, ont fait, nous assure-t-on, un démarche auprès de lui, pour lui persuader de céder le fauteuil à M. Pelletan.

M. Calmon se serait montré très-vexé de cette démarche et aurait déclaré qu'il entendait user de son droit de présider jusqu'au retour de M. Martel.

L'épuration financière n'est pas sans causer de gros scandales, tant par l'iniquité de plusieurs révocations que par le caractère peu justifiable de certaines nominations contraires aux prescriptions légales et aux convenances.

Cependant le *Temps* annonce un nouveau mouvement. A ce sujet, il est piquant de citer les réflexions du *Journal des Débats*:

« On va recommencer à frapper. Nous ne savons pas quelles seront les nouvelles catégories d'exclus; après avoir mis de côté les fonctionnaires coupables d'avoir des parents dans l'opposition, qui va-t-on maintenant proscrire? On est toujours le fils de quelqu'un, comme dit Bridoison; on est toujours parent de quelqu'un à qui quelqu'un veut du mal et parent de quelqu'un à qui quelqu'un veut du bien, et nous avons grand peur qu'on ne fasse dans les mouvements du personnel quelque distinction de ce genre. Nous nous en affligeons un peu pour de braves gens qui sont mis en retrait d'emploi sans avoir de retraite, et beaucoup pour la République qui se fait des ennemis à plaisir. Nous allons voir encore courir de

porte en porte des mendiants de cautionnements; nous pourrions nous amuser de certaines scènes grotesques comme celle de ce maire improvisé receveur, qui voulait faire servir à couvrir sa gestion le cautionnement du révoqué qu'il venait de remplacer. Tout cela peut faire rire, mais c'est triste pour les fondateurs de la République conservatrice de M. Thiers. »

La tristesse sera-t-elle, du moins, une bonne conseillère?

Le *Réveil social* écrit sous ce titre: *Effet de cumul*, les réflexions qui suivent:

« M. Albert Grévy, gouverneur général de l'Algérie, est à Paris depuis quinze jours, où il est venu poser sa candidature à un siège inamovible de sénateur.

» M. Albert Grévy sera nommé le 6 mars, et le 8 ou le 9 probablement, il repartira pour l'Algérie.

» Ainsi, comme gouverneur de l'Algérie, il passe son temps à Paris, et, comme sénateur, il siège en Algérie!

» Effet de cumul! »

#### Etranger.

RUSSIE. — On télégraphie de Saint-Petersbourg, le 3 mars, à la *Gazette de Cologne*, les renseignements suivants concernant le nouvel attentat commis à Saint-Petersbourg:

« La plus âgée des dames de la cour de l'impératrice, la comtesse Protassoff, ayant été enterrée aujourd'hui, toute la cour, y compris l'empereur et les grands-ducs, avait assisté à ses obsèques et suivi le convoi jusqu'à la gare de Moscou.

» Le comte Boris Melikoff avait assisté à l'enterrement et rentrait à son hôtel, situé dans la grande Morskaja, vis-à-vis de l'église réformée. Il arriva chez lui vers deux heures de l'après-midi, et comme il descendait de voiture, un jeune homme armé d'un revolver tira sur lui à bout portant.

» Le comte ne fut pas blessé; la balle traversa son pardessus. Un dwornik et les cosaques qui accompagnaient le général s'emparèrent de l'assassin, qui est un homme de trente ans.

» D'après une autre version, le comte Boris-Melikoff aurait arrêté lui-même l'auteur de l'attentat. Le crime aurait été commis avec une audace inouïe, et l'assassin n'a pu guère songer à prendre la fuite, car il y avait en cet endroit une foule de passants et un grand nombre d'équipages, et le général était entouré de cosaques.

» Il y avait, en outre, plusieurs sentinelles devant l'hôtel, sans compter les dworniks. La plus grande surexcitation règne dans toute la ville, et le général reçoit de tous les côtés des témoignages de sympathie. Les grands-ducs et les généraux se rendent chez lui pour le féliciter d'avoir échappé au danger qui le menaçait.

Le comité révolutionnaire a sommé le général Melikoff d'abdiquer dans la huitaine.

La garnison de Saint-Petersbourg est augmentée de 600 hommes.

Constantinople. — Le colonel Komaroff est mort à la suite de ses blessures.

#### Chronique militaire.

La commission mixte de l'état-major a définitivement adopté le texte du projet de loi présenté par le général Farre, sauf une exception.

D'après le projet, le corps actuel d'état-major devra être liquidé dans un délai de deux années; les officiers qui le composent actuellement seront répartis dans les corps de troupe ordinaires; mais, afin de ne pas nuire à l'avancement des autres officiers dans ces corps, ils pourront être mis hors cadre pendant quatre années.

Le nouveau corps d'état-major sera formé de 300 officiers, plus 250 stagiaires. Les officiers d'état-major pourront être pris dans toutes les armes; ils devront passer par l'école supérieure de guerre, qui se recrute au concours à raison de 60 élèves par an au maximum et parmi les officiers de toute arme, jusqu'au grade de lieutenant inclusivement.

Les officiers d'état-major ne pourront rester plus de quatre ans dans ce corps, et ils n'y pourront rentrer sans avoir reparlé deux ans dans les corps de troupe ordinaires.

Le projet institue une direction d'état-major analogue aux autres directions existantes déjà au ministère de la guerre.

Quant au comité d'état-major, le projet n'en parle pas; il laisse au ministre le soin d'en constituer un par décret, comme ceux existant actuellement pour les diverses armes.

La commission a nommé deux rapporteurs: M. le général Arnaudeau pour le Sénat, et M. le colonel Ténas pour la Chambre.

M. le général de brigade Fay, en dernier lieu sous-chef d'état-major général du ministre de la guerre, est nommé au commandement de la 44<sup>e</sup> brigade d'infanterie et des subdivisions de la région de la Sarthe et de l'Orne, en remplacement de M. le général Haca, promu général de division.

Des instructions rigoureuses viennent d'être adressées par le ministre de la guerre aux commandants de corps d'armée, tendant à faire exécuter les prescriptions du 1<sup>er</sup> novembre 1870, sur la forme et l'exercice de la décoration de la Légion d'Honneur et de la médaille militaire.

Tous les officiers de l'armée active, de la réserve, de l'armée territoriale devront se conformer désormais aux prescriptions du décret ci-dessus indiqué, et cela sans recevoir aucune indemnité. Il en sera de même pour les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats décorés ou médaillés après le 1<sup>er</sup> novembre 1870.

ses croyances sur ce point. Il fut donc très-agréablement surpris quand, ayant été introduit dans le cabinet de M. Fromentin, il se trouva en présence d'un homme de son âge, à la figure enjouée et spirituelle, qui lui fit l'accueil le plus cordial et le plus expressé.

— Monsieur le docteur, lui dit le notaire, je suis ravi de la bonne inspiration que vous avez eue de demander à mon confrère Carpentier de vous adresser à moi, et je demeure votre obligé.

— Comment cela, monsieur?

— Parce que j'espère bien que votre âge et votre profession m'apportent, dès aujourd'hui, un voisin agréable, ce qui n'est pas à dédaigner à la campagne, — et, plus tard, lorsque nous aurons fait connaissance, un véritable ami, — ce qui est une trouvaille précieuse. Êtes-vous chasseur, monsieur Jacques Hervey?

— Oui, monsieur.

— Pêcheur?

— Chasseur et pêcheur, répondit le médecin en souriant, et même herborisateur.

— C'est parfait! Si vous le voulez bien, nous chasserons, pêcherons et herboriserons ensemble.

— De grand cœur.

— En attendant, monsieur le docteur, tenez ma maison pour vôtre et allons déjeuner.

— Et vous dites que vous êtes mon obligé! s'écria le médecin tout émerveillé de ce chaud ac-

cueil; vous voulez gâter un étranger.

— Du tout, du tout; je veux que mon voisin devienne tout de suite mon ami.

— Serrons-nous la main alors, et que votre désir, qui m'est une grande joie, devienne à l'instant même une réalité.

— A la bonne heure! Voilà qui est parlé en homme de cœur et en militaire.

Et les deux nouveaux amis se serrèrent cordialement les mains.

A cet instant, un petit bruit se fit entendre derrière une porte qui communiquait du cabinet du notaire dans la salle à manger.

— Entre, Pauline, dit l'homme de loi, et viens faire connaissance avec notre nouvel ami.

La porte s'ouvrit, et une charmante tête de jeune femme, blonde, rieuse et un peu rougissante, se montra dans l'entre-bâillement.

— Entre donc, répéta le notaire en allant au-devant de sa femme, qu'il prit par la main et amena devant le médecin.

— Madame Pauline Fromentin, ajouta-t-il en la présentant, une rusée personne qui a trouvé le moyen d'être maîtresse au logis et de me laisser faire mes volontés.

— Oh! méchant! fit la jolie blonde plus rougissante encore.

— M. le docteur Jacques Hervey, continua le notaire, notre voisin bienlôt, notre hôte aujourd'hui

et notre ami toujours.

— Soyez le bienvenu; monsieur, dit la jeune femme.

— Merci, madame, répliqua le médecin un peu ému, et daignez excuser un sauvage qui, arrivant de l'autre monde, a oublié le langage qu'on emploie avec les belles dames comme vous.

— Eh! mais, pas si sauvage que ça, monsieur le docteur! dit madame Fromentin en montrant, entre deux sourires, les plus jolies petites dents du monde.

— A table! s'écria M. Fromentin. Docteur, offrez votre bras à ma femme.

On entra dans la salle à manger.

Le déjeuner fut plein d'entrain et de gaieté; madame Fromentin en fit les honneurs avec une aisance charmante et de gracieux sourires, qui mirent aussitôt Jacques Hervey à son aise.

Il lui sembla qu'il se trouvait, après une longue absence, au milieu d'anciens amis qui étaient son retour, et son cœur, qui n'avait point été gâté par les affections, en tressaillit d'aise. Il avait cru s'enfermer dans une solitude morne, où le cœur et l'esprit ne devaient plus trouver d'aliments, et voilà que, à la porte de cette nouvelle existence, un rayon de chaude amitié — ce qu'il y a de meilleur au monde! — venait se reposer sur lui et faire revivre l'espoir qu'il croyait mort dans son cœur. N'était-ce pas un heureux présage?

Peut-être le bonheur l'attendait-il dans le coin ignoré de la Bourgogne où il allait enfoncer sa tête.

Sous l'impression de ces images heureuses, le regard un peu mélancolique du médecin s'illumina, son front s'éclaircit, les voiles de la pensée se déchirèrent, et le jeune docteur charma ses nouveaux amis par les ressources d'un esprit brillant et actif qui s'ignorait presque encore lui-même, tant il avait vécu absorbé par l'étude et éloigné d'affections sincères.

(A suivre.) ARMAND LAPORTE.

#### Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

LUNDI 8 mars 1880.

1<sup>re</sup> représentation de

#### LA PÉRICHOLI

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de H. Meilhac et L. Halévy, musique d'OFFENBACH.

Les principaux rôles seront remplis par MM. Delorsy, Boulanger, Leprieu, Tony, Letellier, Rita Lelong, Duherlin, Boulangéot et Preys.

Le spectacle commencera par: *Jobin et Nanette*, vaudeville en 1 acte joué par M<sup>lle</sup> Duherlin et M. Tony.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

Pour ceux de ces hommes de troupe appartenant à l'armée active et à sa réserve ou à l'armée territoriale et qui auraient reçu la croix ou la médaille militaire avant cette date, ils seront probablement indemnisés des frais qui résulteront de la transformation des insignes. Mais le ministre ne prendra de détermination à ce sujet que quand il connaîtra le nombre des intéressés.

Nous croyons savoir, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, que le ministre de la guerre a adressé aux chefs de corps une circulaire interdisant aux officiers français de porter sur leur uniforme des décorations étrangères.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Officiel a publié hier un décret par lequel M. Godin est désigné comme vice-président, pour l'année 1880, du conseil de préfecture de Maine-et-Loire.

Un arrêté ministériel, en date du 23 février, dispose :

« Art. 1<sup>er</sup>. Le service télégraphique d'été commence pour les bureaux de l'Etat le 1<sup>er</sup> mars et cesse le 1<sup>er</sup> novembre.

» Le service d'hiver comprend la période du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mars.

» Art. 2. Les bureaux à service de jour complet sont ouverts tous les jours, sans exception, de sept heures du matin, en été, et de huit heures, en hiver, à neuf heures du soir. »

### THEATRE DE SAUMUR.

Lundi prochain, représentation de la *Périchole*, d'Offenbach, c'est-à-dire une nouveauté pour notre scène. On dit, et nous le croyons sans peine, que cet opéra-bouffe a trouvé d'excellents interprètes dans MM. Delersy, Boulanger, M<sup>me</sup> Lelong et Duherlin. Cette pièce comporte une importante mise en scène et une nombreuse figuration.

La cour d'assises d'Indre-et-Loire vient de condamner Jamain à la peine de mort. On se rappelle que, le 26 janvier, ce misérable, qui était sorti de prison la veille, a assassiné, pour le voler, un malheureux charretier.

Un accident est arrivé à Vrines, près de Thouars. Un jeune maçon, qui travaillait sur la toiture d'un moulin, a perdu l'équilibre et est venu se brayer la tête sur le sol. La mort a été instantanée.

### UNE PÊCHE... PEU MIRACULEUSE.

Les pêcheurs à la ligne éprouvent souvent, dans l'exercice de leur art, de bien douces émotions ; mais parfois aussi ils sont sujets à des déceptions cruelles ; témoin le fait suivant, qui nous est communiqué avec la garantie de la plus parfaite authenticité :

Dans le Cher, en face de l'usine de la Rochepinard, il existe un remous rendu célèbre par de nombreuses captures de magnifiques brochets et qui est connu de tous les amateurs de la pêche à la ligne.

Un des jours de la semaine dernière, M. L..., pêcheur des plus habiles de la ville de Tours, avait tendu une ligne à l'endroit que nous venons de désigner. Au bout de dix minutes environ, le liège indicateur ayant disparu, il donna le coup sec destiné à harponner le poisson, et aussitôt une vive résistance lui fit comprendre qu'il venait de piquer une superbe pièce.

Ici commence pour l'heureux pêcheur une série d'émotions dont le lecteur nous épargnera la description. Par un mouvement vigoureux, mais aussi plein de prudence, il fait monter le poisson à la surface et peut ainsi admirer l'ampleur de la proie qui bientôt va être en sa possession. Cependant, pour l'amener jusqu'à la rive, il doute de ses propres forces ; il appelle plusieurs personnes qui pêchaient dans le voisinage et, à l'aide de ces amateurs, connus comme lui par leur habileté, il parvient, non sans avoir pris toutes les précautions usitées en pareil cas, à amener le poisson au rivage.

Ce poisson affectait la forme d'une brème ; mais il avait de bien plus grandes proportions : il pouvait peser de 3 à 4 kilogrammes.

M. L... était entouré et fêté par tous ses collègues, qui le félicitaient chaleureusement de cette bonne aubaine, lorsque tout à coup apparut sur la levée un habitant du voisinage. Cet homme s'approcha en riant.

— Ah ! ça, dit-il, MM. les pêcheurs, est-ce que vous croyez que l'on pêche des poissons de cette espèce dans le Cher ? Vous ne voyez donc pas que c'est une morue. C'est moi qui l'avais mise là pour la faire dessaler, après l'avoir attachée avec une ficelle, afin qu'elle ne fût pas emportée par le courant. Regardez ! le poisson est encore retenu par la ficelle.

Cet homme disait vrai. La magnifique capture de M. L... était une morue.

Aux félicitations qui tout à l'heure se faisaient entendre succédèrent des éclats de rire sans fin et d'amères plaisanteries. M. L... était consterné, anéanti.

On assure que depuis cette mésaventure, qui l'a atteint si cruellement dans son amour-propre de pêcheur, il n'a pas osé reparaitre sur les rives du Cher, où il craint de rencontrer au bout de sa ligne quelque autre morue et d'essuyer de nouvelles railleries de ses confrères.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

## PETITE REVUE.

*La Banquise de Saumur*, tableau du comte Lepic. — La dynamite et le percement du Gothard. — Les glaces en Russie. — L'acteur Saint-Germain. — Un comédien de cent ans. — Le ténor Roger et le conseil municipal de Paris. — Le capitaine Boyton. — Les allumettes chimiques de la Compagnie.

Le glacier de Saumur émerveillera décidément encore les générations futures. Ainsi, indépendamment des diverses photographies et des gravures de tout genre qui perpétueront le phénomène, on verra figurer au prochain Salon, sur le même sujet, un grand tableau qui, a pour auteur le comte Lepic.

Samedi soir, en effet, l'atelier de cet artiste s'ouvrait à une réunion intime d'amateurs de grande musique, venus pour entendre M<sup>me</sup> Nilsson. Avant l'arrivée de la diva, les invités n'ont cessé d'admirer les deux toiles que le comte Lepic vient de terminer et qui sont destinées au Salon de cette année. *La Banquise de Saumur* et *le Retour*, deux tableaux de maître, ont conquis tous les suffrages.

La dynamite, qui a joué un si grand rôle dans notre campagne de glaces, et qui, tout récemment, à Saint-Petersbourg, a failli anéantir toute la famille impériale, vient d'accomplir un travail gigantesque. Le percement du Gothard a été achevé dimanche dernier, à neuf heures du matin.

On donne les indications approximatives suivantes sur les travaux du grand tunnel du Gothard :

La longueur totale du tunnel est de 14,920 mètres, la largeur de 6 mètres 50 centimètres.

Le percement a duré 7 ans et 5 mois (4 ans et demi de moins que le Mont-Cenis).

Moyenne du percement par jour : 5 mètres 50 centimètres.

Il a été employé 490,000 kilos de dynamite.

Le total des trous de mines est d'environ 320,000.

Il a été employé 1,650,000 forets, et 1,450,000 vagonnets ont sorti les matériaux du centre de la montagne.

Dimanche, à Berne, la fin des travaux a été l'occasion d'une fête. Cent un coups de canon ont été tirés pour célébrer ce grand événement.

Maintenant que nos contrées jouissent d'une température en rapport avec leur climat, le froid sévit avec intensité en Russie, ce qui n'a rien d'anormal dans ce véritable pays des glaces. La rade d'Odessa et une partie de la mer Noire sont prises. Le service postal entre Odessa et Constantinople est interrompu.

Chacun son tour !

A peine rentré à Paris, M. Saint-Germain, que nous applaudissons à Saumur, il y a quinze jours, dans *Un Monsieur en habit noir* et *Jonathan*, a lu dimanche aux artistes du Gymnase *l'Amiral*, comédie en 3 actes et en vers, de M. Jacques Normand. Dans cette pièce, c'est M. Saint-Germain qui jouera le principal rôle.

On ne voit pas souvent un acteur de cent ans jouer la comédie.

Le fait vient pourtant de se produire à Toulouse, où l'on applaudit chaque soir le comique Graffetot. Il est né le 2 juillet 1780, a débuté à quinze ans, en pleine Révolution, a joué successivement à Bobino, au théâtre Montausier, à la Gaité, à Nantes et à Toulouse où il s'est fixé. C'est le comédien le plus âgé de France, et il paraît qu'il est encore bien amusant.

Tout le monde se rappelle le brillant ténor Roger, qui a obtenu tant de succès à l'Opéra et sur plusieurs grandes scènes de l'Europe, devenu plus tard professeur de chant, et que la mort a enlevé au mois de septembre dernier.

Roger, déjà sur son déclin et après l'accident de chasse qui l'avait privé de l'avant-bras, était venu à Saumur, en juin 1862, et avait joué les *Mousquetaires de la Reine*, une de ses créations, et la *Dame blanche*, qui lui valurent ici de véritables triomphes.

Pauvre Roger ! — Lisez, pour ce qui concerne ce grand artiste aujourd'hui disparu, l'extrait suivant du compte rendu de la séance de samedi dernier, au Conseil municipal de Paris :

« M. Morin présente un rapport verbal sur une demande de concession à perpétuité dans un des cimetières de Paris pour l'érection d'un tombeau à Roger. La commission, tout en reconnaissant la valeur et les mérites de Roger, estimant qu'il convient de réserver l'honneur d'une concession gratuite à des hommes éminents, propose le rejet de la demande. — Adopté. »

Ces gens assurément n'aiment pas la musique.

La semaine dernière, nous avons annoncé, d'après une dépêche de New-York, la mort d'une célébrité d'un genre bien différent, celle du capitaine Paul Boyton, que nous avons vu prendre ses ébats nautiques à Saumur en 1878, et qui s'était fait une certaine réputation avec son appareil de sauvetage.

On se rappelle qu'au mois de janvier dernier il avait été blessé grièvement, pendant une de ses expériences, par l'une des roues d'un bateau à vapeur. Le capitaine, disparu un instant au fond de l'eau, avait pu, grâce à son appareil, revenir à la surface. C'est ce qui avait provoqué cette question de certain mauvais plaisant : « Lorsqu'on coule à fond avec l'appareil du capitaine, *boit-on ?* »

Nous souhaitons, pour le célèbre « nageur », que toute cette histoire, arrivée d'outre-mer après avoir pris sa source au sein de l'onde, ne soit qu'une réclame ou plutôt un *canard*.

A notre époque d'explosions de toutes sortes, est-il possible de mieux terminer une chronique qu'en disant un mot de la Compagnie des Allumettes, dont les produits sont aussi souvent inexplosibles que peu inflammables ?

Les ventes de la Compagnie générale des Allumettes pendant le mois de janvier dernier ont été de 1,672,779,228 allumettes ; les livraisons de janvier 1879 s'étaient élevées à 1,989,889,000 allumettes. Il y a donc diminution de 317,109,772 allumettes d'une année à l'autre.

On ne voit pas le progrès s'accomplir bien vivement. Cela ne prend pas plus brillamment qu'une allumette chimique de la Compagnie.

## Tribunaux.

M. le juge suppléant Noury devant la Cour de cassation.

Lundi, devant la Cour de cassation réunie en audience secrète, a comparu M. Noury, juge suppléant au tribunal de Niort.

Nous avons, en temps utile et en annonçant les poursuites disciplinaires dont le magistrat était l'objet, fait connaître les raisons qui les avaient provoquées.

M. Noury était prévenu :

1<sup>o</sup> D'avoir organisé un pétitionnement contre l'article 7 de la loi Ferry, et d'avoir coopéré à l'organisation d'une conférence faite à Niort par M. le sénateur Chesnelong contre les projets de loi sur l'enseignement ;

2<sup>o</sup> D'avoir figuré parmi les organisateurs du banquet qui a suivi cette conférence ;

3<sup>o</sup> Et principalement d'avoir adressé à M. le préfet des Deux-Sèvres, qui venait de le révoquer en qualité de maire d'une com-

mune de ce département, une lettre signée avec mention de son titre de suppléant et qu'il fit insérer immédiatement dans un journal de la localité, lettre dans laquelle M. Noury se déclarait ennemi des institutions et du gouvernement actuel de la France.

Tels étaient les trois chefs d'accusation dont était saisie la Cour de cassation.

Ainsi que nous l'avons dit, la Cour s'est réunie en audience secrète et, sur les réquisitions de M. le procureur général Bertauld, a prononcé la déchéance de M. Noury.

C'est là, croyons-nous, un fait sans précédent, et si nos souvenirs sont exacts, la Cour de cassation, appelée à statuer sur des poursuites disciplinaires contre un magistrat, n'avait jamais prononcé que la censure ou la suspension.

## Faits divers.

On mande d'Agen : « Le train de voyageurs allant de Toulouse à Bordeaux a été tamponné mardi matin à la station de Bon-Encontre par un train de marchandises. Le choc a été violent. Le wagon de l'administration des postes a été broyé, et trois autres wagons ont été déformés. On assure que deux voyageurs sont morts. Il y a plusieurs blessés. »

M. Corbel, receveur des domaines à Biskra, a été égorgé pendant la nuit du 4<sup>er</sup> au 2 mars.

Quand on a retrouvé le cadavre, il était horriblement mutilé ; on a compté plus de seize blessures.

M. Corbel n'était âgé que de vingt-huit ans.

Aucun vol n'a été commis chez le malheureux receveur, dont on a retrouvé la caisse intacte.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 4 mars.

Nous entrons dans la période de calme qui suit ordinairement les mouvements de chaque liquidation mensuelle. Les cours varient peu aujourd'hui et les transactions se sont considérablement ralenties. Au fond, les dispositions sont très-bonnes, par suite de la grande abondance des capitaux et des facilités avec lesquelles on obtient crédit.

Le 3 0/0 se négocie à 82.55 ; le 5 0/0 cote 116.12 ; l'amortissable, 84.20.

Peu de mouvements sur les fonds étrangers. L'italien reste à 81 ; Florin, 74.50. Les Obligations égyptiennes cotent 285.

Les fonds russes ont éprouvé de nouvelles secousses par suite de l'attentat qui vient d'être commis à Saint-Petersbourg. On dit que la Banque de Paris est sur les rangs pour l'obtention de la concession du nouvel emprunt russe.

Le Crédit foncier a résisté à la pression que les baissiers voulaient exercer. Le développement des opérations de la Société suit son cours.

Le Crédit lyonnais cote 920 ; le Comptoir d'Escompte, 880 ; la Société générale, 557.50.

Les cours des chemins de fer se raffermissent : Nord, 1,497.50 ; Lyon, 1,180 ; Orléans, 1,190 ; Est, 725.75 ; Ouest, 782.50 ; Midi, 870.

Les Autrichiens cotent 582.50 ; Lombards, 195.

LE PLUS GRAND SUCCÈS DE LIBRAIRIE est, sans contredit, l'ALBUM publié par la Maison du Pont-Neuf, à Paris. Nous recevons, aujourd'hui, celui qui vient de paraître (*Printemps et Été 1880*), contenant les nouveaux modèles de vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants.

Cette maison réalise des merveilles, et nous déclarons qu'elle vient encore de se surpasser ; aussi, nous engageons nos lecteurs, dans leur intérêt, à demander l'Album-catalogue 1880 orné de la belle collection de gravures de Modes, qui leur sera adressé gratis et franco, au retour du courrier, par les Directeurs de la Maison du Pont-Neuf, à Paris.

Nous ne pouvons trop recommander la maison de santé de l'avenue du Trocadéro, 141 bis, où, avec le concours des plus célèbres médecins, on applique la méthode du Dr G. von Schmitt pour le traitement des affections cancéreuses, de la carie des os et des maladies chroniques, qui permet le plus souvent de supprimer les opérations et qui, dans les cas même les plus désespérés, fait presque immédiatement cesser toute douleur.

Parmi les nombreuses attestations des heureux résultats obtenus, nous en citons une digne de foi à tous les points de vue :

« J'ai été guéri sans opération et en trois mois d'une affection cancéreuse du nez qui depuis longtemps avait résisté à tous les traitements, par la méthode du Dr G. von Schmitt. Dès le premier pansement toute douleur avait disparu. »

Paris, 29 février 1880.  
Louis CHATTIER,  
Pharmacien à Brecey (Manche).  
Paris, 12, rue de l'Ancienne-Comédie.

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**  
**DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL**  
 de 500 millions  
**EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0**  
**Avec Lots**

ENTIÈREMENT CONFORMES AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel Emprunt communal de 500 millions. Cet Emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui complet, des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur les 1 million d'obligations formant la totalité de l'emprunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

|  |             |
|--|-------------|
| 1 obligation remboursée par                        | 100.000 fr. |
| 1  | 25.000 »    |
| 6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit   | 30.000 »    |
| 45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit. | 45.000 »    |

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 1<sup>er</sup> tirage aura lieu le 5 avril 1880.

Les obligations sont numérotées de 1 à 1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :  
 A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 49 ;  
 DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, co-

liqués, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué. La Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en méde-

cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. 12 kil., 7 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit plus agité. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt : Besson, successeur de TEXIER, J. RUSSON, pharmacien, quai de Limoges, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS        |                 | ARRIVÉES        |          |
|----------------|-----------------|-----------------|----------|
| DE SAUMUR      | A POITIERS      | A POITIERS      | A ANGERS |
| 6 h. 25 matin. | 10 h. 30 matin. |                 |          |
| 8 10 —         |                 |                 |          |
| 1 35 soir.     | 4 50 soir.      | 10 h. 54 matin. |          |
| 4 55 —         |                 |                 |          |
| 7 40 —         | 11 35 —         | 9 45 soir.      |          |

  

| DÉPARTS        |                | ARRIVÉES       |          |
|----------------|----------------|----------------|----------|
| DE POITIERS    | A MONTREUIL    | A SAUMUR       | A ANGERS |
| 5 h. 50 matin. | 8 h. 52 matin. | 9 h. 48 matin. |          |
| 10 45 —        | 3 35 soir.     | 4 15 soir.     |          |
| 12 15 soir.    | 5 14 —         | 6 15 —         |          |
| 6 45 —         | 10 22 —        | 11 —           |          |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GOBET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 MARS 1879.**

| Valeurs au comptant.             |        |         |    | Valeurs au comptant.                         |         |         |      | Valeurs au comptant.    |        |         |  |
|----------------------------------|--------|---------|----|--|---------|---------|------|-------------------------|--------|---------|--|
| Dernier cours.                   | Hausse | Baisse. |    | Dernier cours.                               | Hausse  | Baisse. |      | Dernier cours.          | Hausse | Baisse. |  |
| 3 %                              | 83 55  | 05      |    | Crédit Foncier colonial                      | 500     |         |      | Canal de Suez           | 815    | 6 35    |  |
| 3 % amortissable                 | 84 20  |         | 30 | Crédit Foncier, act. 500 f.                  | 1087 50 |         | 2 50 | Crédit Mobilier esp.    |        |         |  |
| 4 1/2 %                          | 115 75 | 25      |    | Obligations foncières 1877                   | 366     | 3       | 75   | Société autrichienne    | 582 50 |         |  |
| 5 %                              | 116 12 |         | 17 | Soc. gén. de Crédit industriel et commercial | 710     | 1 25    |      | OBLIGATIONS.            |        |         |  |
| Obligations du Trésor            | 514 75 |         |    | Crédit Mobilier                              | 740     | 11 25   |      | Orléans                 | 381    |         |  |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857   | 340 50 | 50      |    | Crédit foncier d'Autriche                    | 747 50  | 2 50    |      | Paris-Lyon-Méditerranée | 381    |         |  |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 512    |         |    | Est  | 793 75  | 1 25    |      | Est                     | 380 75 |         |  |
| — 1865, 4 %                      | 526    |         |    | Paris-Lyon-Méditerranée                      | 1180    |         | 50   | Nord                    | 386 35 |         |  |
| — 1869, 3 %                      | 409 50 |         | 30 | Midi   | 875     |         |      | Ouest                   | 380 70 |         |  |
| — 1871, 3 %                      | 398    |         |    | Nord   | 1497 50 | 1 25    |      | Midi                    | 381    |         |  |
| — 1875, 4 %                      | 524    |         |    | Orléans                                      | 1190    |         |      | Paris (Grande Ceinture) | 386 50 |         |  |
| — 1876, 4 %                      | 532    |         | 50 | Ouest  | 783 50  | 2 50    |      | Paris-Bourbonnais       | 382    |         |  |
| Banque de France                 | 3290   |         |    | Compagnie parisienne du Gaz                  | 1332 50 | 2 50    | 50   | Canal de Suez           | 580    |         |  |
| Comptoir d'escompte              | 880    | 1 25    |    | C. gén. Transatlantique                      | 600     | 2 50    |      |                         |        |         |  |
| Crédit agricole                  |        |         |    |  |         |         |      |                         |        |         |  |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

|           |                                    |
|-----------|------------------------------------|
| 8 heures  | 8 minutes du matin, express-poste. |
| 8 — 45 —  | (s'arrête à Angers)                |
| 8 — 56 —  | omnibus-midi.                      |
| 1 — 32 —  | soir, —                            |
| 3 — 32 —  | express.                           |
| 7 — 15 —  | omnibus.                           |
| 10 — 37 — | (s'arrête à Angers)                |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

|           |                                   |
|-----------|-----------------------------------|
| 3 heures  | 36 minutes du matin, direct-midi. |
| 8 — 31 —  | omnibus.                          |
| 9 — 40 —  | express.                          |
| 12 — 40 — | soir, omnibus-midi.               |
| 4 — 44 —  | omnibus-midi.                     |
| 10 — 38 — | express-poste.                    |

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

**GRANDE VENTE MOBILIERE**  
 APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 9 mars 1880, et jours suivants, à onze heures du matin, Dans une maison située à Montreuil-Bellay, rue des Forges,

**VENTE**  
 AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,

**D'UN BEAU ET RICHE MOBILIER**

Dépendant des successions de M. et M<sup>me</sup> Peltier, et comprenant notamment :

Un magnifique meuble de salon, style Louis XV, table en ébène, buffet en ébène et candélabres, même style, beau piano en palissandre, console, glaces, pendules et garniture de cheminée ;

Meubles de salle à manger en vieux chêne sculpté, suspension en métal platiné, argenterie, porcelaine, vaisselle ;

Meubles de cabinet de travail et bibliothèque, comprenant plus de 300 volumes ;

Meubles de onze chambres à coucher, en acajou et noyer, secrétaires, armoires à glace et autres, commodes, chaises, fauteuils, tables, pendules, flambeaux, lavabo, garnitures de cheminée et de croisées, tapis, linge, literie, un billard, bois de chauffage, vin en cercles et en bouteilles, batterie de cuisine et fourneau économique ;

Une calèche, une victoria, deux chevaux et une foule d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 0/0.

**A VENDRE**

- 1<sup>o</sup> UN BON PIANO CARRÉ en acajou ;
- 2<sup>o</sup> UNE VOITURE à quatre roues, genre victoria, avec capote mobile. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

A près de 8 0/0.

**PETITE MAISON A PARIS**

Située au centre de Grenelle. Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres ; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

**A VENDRE OU A LOUER DE SUITE UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue Cendrière, n° 13 et 15. S'adresser audit M<sup>e</sup> DUFOUR.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochain, **GRANDE MAISON** Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise, Située qual de Limoges, n° 31. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

**VENTE MOBILIERE**

Après le décès de M<sup>me</sup> DE STABEMOTH.

Le dimanche 7 mars courant, à midi, il sera procédé, par ledit M<sup>e</sup> Taureau, en la demeure de ladite dame, à la vente aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de ladite dame.

**On vendra :**

Meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, batterie de cuisine, pendule, livres, baignoire, bouteilles vides, etc., etc. On paiera comptant, plus 5 0/0.

**A VENDRE UNE JUMENT ALEZANE**

Demi-sang.

Taille : 1 mètre 55 centimètres. Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids. S'adresser au bureau du journal.

**ASPERGES**

Plant de deux ans A VENDRE

Chez M. DUBOIS, à Varrains, au prix de 5 francs le cent.

Ce plant est de toute beauté, et sa graine est sortie d'Argenteuil. On peut le voir chez lui avant l'arrachage.

**PUITS FORÉS**

Ces PUIFS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

**VIN DE PROPRIÉTAIRE**

Garanti PUR et NATUREL des crus les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE. Envois franco jusqu'à destination. — Prix très-réduits. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

**DÉCRASSOLEINE**

Dissolvant chimique rouge L M pour nettoyer soi-même parfaitement et instantanément les MACHINES A COUDRE sans les démonter. — Succès garanti. Emploi facile. Prix : SIX francs le litre. Envoi contre mandat-poste. S'adresser à M. L. HANTZ, à Béziers (Hérault). (97)

**PLUS DE DOS RONDS**



**BRETELLE AMÉRICAINNE**

BREVETÉE S. G. D. G.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la jupe.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle soulage le dos, les côtes et les organes abdominaux en dégageant des épaules tout le poids de la jupe.
4. Elle soulage les courbatures, les fatigues, et donne une vie nouvelle à la personne qui la porte.
5. Elle est d'une valeur incontestable pour les jeunes filles qui grandissent et qui font leurs études.
6. Elle se porte sans aucun inconvénient et avec une sorte de bien-être pour la personne qui en fait usage.

Prière de donner la mesure de la poitrine en envoyant la commande.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la jupe.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle ne dérange pas le devant de la chemise.
4. Elle ne peut pas glisser de sur les épaules.
5. Il y a moins de tirage sur les boutons du pantalon qu'avec des bretelles ordinaires.
6. Chaque partie du pantalon peut être dirigée comme l'on veut.
7. Par le moyen de la patte de derrière, on peut élargir ou diminuer la longueur de la bretelle.
8. Elle s'attache aux mêmes endroits que la bretelle ordinaire.
9. Quand il pleut, on peut relever le devant de son pantalon, sans affecter le devant de la bretelle.

Prière de donner la mesure de la poitrine en envoyant la commande.

Envoi franco, suivant les qualités de 3 fr., 5 fr., 7 fr. 50 et 10 fr.

MAISON PRINCIPALE & DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE & LE CONTINENT :

PARIS, 134, Rue de Rivoli, 134, PARIS

LES MANDATS DE POSTE SONT PAYABLES À L'ORDRE DE M. KENDALL, 134, RUE DE RIVOLI

ON FAIT UN FORT ESCOMPTE AU COMMERCE

Saumur, imprimerie de P. GOBET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,